



Département Ressources Humaines

Décision n°2024-02

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef (H/F) de projets planification au sein de la direction stratégie et territoires.**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction stratégie et territoires, un emploi de chef (H/F) de projets planification, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer le lien avec les élus et services nantais en jouant un rôle de pédagogie, de conseil et d'expertise en planification pour assurer la mise en convergence du projet de territoire communal, infra-communal et/ou en interface avec des territoires voisins avec les objectifs métropolitains ;
- Piloter les études transversales de planification territoriale à l'échelle de Nantes ou d'un morceau de territoire infra-communal, ou des études thématiques approfondissant les enjeux de développement urbain ;
- Piloter les évolutions du PLUm nécessaires à la réalisation des projets urbains, en préconisant des modifications adaptées et cohérentes avec les documents cadre métropolitains (PLH, PDU; PCAET) et en coordonnant l'équipe projet de la planification associant les directions thématiques concernées; à ce titre, vous êtes chargé de produire les pièces opposables du PLU sur la ville de Nantes et les documents associés ;
- Être force de proposition et assurer la mise en œuvre du PLUm et du Secteur Patrimonial Remarquable pour promouvoir la qualité architecturale, environnementale, paysagère et

- urbaine des projets urbains en lien avec l'animatrice du réseau des instructeurs ADS et auprès des Directions Projet Aménagement Urbain et de l'Urbanisme Réglementaire de Nantes ;
- Encadrer le chargé de planification et le technicien planification rattachés à Nantes ;
  - Participer aux évolutions du Règlement de Publicité Intercommunal ;
  - Participer à la concertation préalable et à la communication sur la stratégie territoriale nantaise auprès des partenaires de la Métropole et des usagers-citoyens : animation d'ateliers de concertation, participation à des réunions d'informations, ateliers citoyens ou rencontres de quartier, contribution à la synthèse des propositions ;
  - Contribuer à la gestion des contentieux sur le PLUm et le Secteur Patrimonial Remarquable : production des argumentaires et relecture des mémoires en défense ;
  - Participer aux dispositifs de culture commune / formation sur les objectifs de qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère du projet territorial métropolitain.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chef (H/F) de projets planification à la direction stratégie et territoire est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur, à savoir au minimum IB 449 et au maximum IB 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 DEC. 2023**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**27 DEC. 2023**